

The background of the page is a photograph of a dirt path winding through a dense, lush green forest. Two individuals are seen from behind, walking away on the path. The person in the foreground is pushing a bicycle heavily loaded with logs. The second person is further ahead, also carrying a large stack of logs on their back. Sunlight filters through the trees, creating dappled light on the path.

Les APV et les CDN: vers un partage des outils?

Comment les enseignements tirés du
Plan d'action FLEGT de l'UE peuvent être
appliqués à l'accord de Paris

Les APV et les CDN : vers un partage des outils ? – Comment les enseignements tirés du Plan d'action FLEGT de l'UE peuvent être appliqués à l'accord de Paris

Ce rapport a été rédigé à la demande de Fern et de ses partenaires, Forêts et Développement Rural au Cameroun, Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable en République centrafricaine, l'ONG Volet-Vert en Côte d'Ivoire, Civic Response au Ghana et le Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme en République du Congo. Cela reste toutefois une publication indépendante de l'auteur. Aucune des personnes y ayant contribué, ayant été interrogées, ayant participé ou autres ne saurait être tenue pour responsable de son contenu. Toute erreur ou inexactitude devra être portée à l'attention de l'auteur.



Auteur : Téodyl Nkuintchua Tchoudjen
 Réviseurs : Austen Naughten, Marie-Ange Kalenga
 Mise en page : Daan van Beek
 Photo de couverture : Axel Fassio/CIFOR/Flickr.com/CC

Février 2018



Bureau de Fern au Royaume-Uni, 1C Fosseyway Business Centre, Stratford Road, Moreton in Marsh, GL56 9NQ, Royaume-Uni
Bureau de Fern à Bruxelles, Rue d'Édimbourg, 26, 1050 Bruxelles, Belgique
www.fern.org

Cette publication a été produite avec l'aide du ministère britannique du Développement international. Toutefois, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement britannique.



Sommaire

Acronymes et abréviations	4
Principaux messages	5
Introduction	6
Méthodologie	8
Les CDN, une feuille de route pour lutter contre le changement climatique	9
Encadré 1 : Des CPDN aux CDN	9
Encadré 2 : Les phases du processus des CDN	11
La nécessité d’instaurer un lien entre la gouvernance forestière et les politiques de lutte contre le changement climatique	12
Tableau 1 : La couverture forestière dans les cinq pays APV africains	12
Encadré 3 : Définition des forêts et de la gouvernance forestière	14
Principales constatations	16
Graphique n° 1 : La représentation du secteur forestier dans les CDN de sept pays africains	16
Tableau 2 : Les piliers de la gouvernance forestière dans les CDN	17
Encadré 4 : L’importance de l’application de la législation dans la lutte contre l’exploitation illégale des forêts	18
Tableau 3 : Principales caractéristiques de la phase d’élaboration des CDN dans les cinq pays APV africains	20
FLEGT : une opportunité totalement ignorée	22
Conclusion et recommandations	26
Annexes	29
Questionnaire - Indicateurs	29
Liste des personnes interrogées dans chaque pays	30

Les engagements pris par de nombreux États africains dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) sont bien loin d’intégrer la gouvernance forestière pour atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique.

Acronymes et abréviations

AFD	Agence Française de Développement.
APV	Accord de partenariat volontaire. Signés de manière bilatérale entre l'UE et des pays producteurs de bois, les APV fixent les conditions d'exportation de bois vers l'UE. Dans certains cas, comme au Cameroun, le pays peut inclure son bois national dans l'accord.
CAFI	Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (Central African Forest Initiative).
CE	Commission européenne.
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
COP	Conférence des Parties à la CCNUCC.
C(P)DN	Contributions (prévues) déterminées au niveau national. Engagements que les pays ont dû prendre avant la Conférence des Parties à la CCNUCC qui s'est tenue à Paris. Les CPDN définissent les objectifs climatiques volontaires fixés à l'échelle nationale pour l'après-2020, notamment en termes d'atténuation et d'adaptation, que les pays se sont engagés à atteindre. Ils se transforment en contributions déterminées au niveau national (CDN) lorsqu'un pays ratifie l'accord de Paris de 2015 sur le changement climatique.
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
FEM	Fonds pour l'environnement mondial.
FLEGT	Application de la législation forestière, gouvernance et échanges commerciaux. Plan d'action de l'UE convenu en 2013, qui définit un processus et un ensemble de mesures à travers lesquels la Commission européenne entend lutter contre le problème croissant de l'exploitation illégale des forêts et du commerce qui en découle.
GES	Gaz à effet de serre.
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux.
OSC	Organisation de la société civile.
PFBC	Partenariat pour les forêts du bassin du Congo.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement.
RCA	République centrafricaine.
RDC	République démocratique du Congo.
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Vise également à encourager la conservation, la gestion durable des forêts et la hausse des stocks de carbone forestier.
UE	Union européenne.
WRI	World Resources Institute, Institut des ressources mondiales.

Principaux messages

- ▶ **Une gouvernance forestière solide est indispensable au succès des politiques et des actions climatiques dans les pays forestiers africains.** Dans ces pays, la déforestation et la dégradation des forêts figurent parmi les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES), avec des chiffres qui excèdent parfois 60 %. Les engagements pris par de nombreux États africains dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) sont bien loin d'intégrer la gouvernance forestière pour atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique.
- ▶ **Les engagements pris par les pays africains dans le cadre des accords de partenariat volontaire (APV) sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) devraient occuper une place plus importante dans leurs CDN.** Le FLEGT et ses mécanismes ne sont pour l'heure pas intégrés comme il se doit dans les actions en faveur des forêts mises en avant par les pays APV africains dans leurs CDN. Il s'agit là d'une occasion manquée de rendre les processus nationaux des CDN et les politiques climatiques réellement inclusifs et holistiques.
- ▶ **Les effets pourraient être maximisés en transposant les principes de gouvernance forestière dans les processus régissant la rédaction des CDN,** notamment en prônant une approche multipartite, en se concentrant sur la transparence et la redevabilité, en renforçant les capacités techniques de toutes les parties prenantes concernées et en mettant l'accent sur les réformes juridiques et sur l'application de la législation.



Introduction

Chacun des États signataires ratifiant l'accord de Paris s'engage à mettre en œuvre ses plans nationaux spécifiquement destinés à lutter contre le changement climatique. Ces plans sont appelés « contributions déterminées au niveau national » (CDN). Selon Fern, ces CDN auront un impact maximum sur le climat si elles intègrent les pratiques d'excellence issues des systèmes de protection des forêts et de gouvernance forestière existants. Ceci est particulièrement vrai dans les pays africains très boisés.

Les États africains ont largement participé au long processus qui a abouti à un nouvel accord sur le changement climatique, reconnaissant que la future orientation du développement sur un continent d'une telle taille et abritant une telle richesse de ressources naturelles (exploitées ou non) aura un impact déterminant sur notre capacité à maintenir le réchauffement climatique à 2°C maximum. Cet engagement se reflète dans les stratégies et les déclarations soutenant la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC) faites par l'Union africaine ces dernières années^{1,2,3,4}.

Parallèlement aux négociations et aux accords sur le climat menés sous la houlette des Nations Unies, de nombreux pays forestiers africains ont intégré d'autres initiatives susceptibles de renforcer l'action en faveur du climat, parmi lesquelles la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)⁵, le Plan d'action de l'Union européenne (UE) pour l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT)⁶, la déclaration de New York sur les forêts⁷ et la déclaration de Marrakech pour un développement durable du secteur du palmier à huile en Afrique faite par la Tropical Forest Alliance (TFA) 2020⁸.

La capacité de ces divers systèmes à enrayer le changement climatique dépend en grande partie de la mesure dans laquelle leurs travaux sont coordonnés et se renforcent mutuellement. Les synergies (et parfois l'absence de synergie) entre les CDN⁹ et le plan d'action FLEGT, qui cherche depuis 2003 à améliorer la gouvernance forestière et à mettre un terme à l'exploitation illégale des forêts, constitue un point important en la matière¹⁰.

Cinq pays africains (le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Ghana, le Liberia et la République du Congo) ont conclu un accord de partenariat volontaire (APV) dans le cadre du FLEGT, dans le but d'améliorer la gouvernance de leurs forêts et de promouvoir le commerce de bois d'origine légale avec l'UE. Trois autres (le Gabon, la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo

- 1 Union africaine (2014), *Stratégie africaine sur les changements climatiques*. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/20577/AMCEN_15REF_11_Draft_African_Union_strategy_on_climate_change_French.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- 2 Déclaration faite au nom du groupe africain de négociateurs (GAN) par la République du Soudan, lors de la séance plénière d'ouverture de la septième partie de la deuxième session du Groupe de travail sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée. Lima, Pérou, 1-2 décembre 2014 (2014) http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/adp2-7_opening_statement_by_african_group_02dec2014.pdf
- 3 http://www4.unfccc.int/submissions/lists/OSPSubmissionUpload/211_128_130776266564236543-AGN%20Opening%20statement%20to%20the%20ADP%202-9.pdf
- 4 http://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/statements/application/pdf/niger_cop22cmp12ma1_hls_fr.pdf
- 5 <https://www.forestcarbonpartnership.org/redd-countries-1>
- 6 <http://www.euflegt.efi.int/es/vpa-africa>
- 7 <http://www.un.org/climatechange/summit/wp-content/uploads/sites/2/2014/07/New-York-Declaration-on-Forest-%E2%80%93-Action-Statement-and-Action-Plan.pdf>
- 8 https://www.tfa2020.org/wp-content/uploads/2017/04/TFA2020_Marrakesh_Declaration_post-embargoed.pdf
- 9 http://unfccc.int/focus/CPDN_portal/items/8766.php
- 10 <http://www.euflegt.efi.int/es/what-is-flegt>

(RDC)) négocient actuellement leur propre APV. Ces huit pays ont également soumis des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) en 2015, en amont de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21) qui s'est tenue à Paris¹¹.

Le FLEGT a déclenché des réformes et des améliorations de la gouvernance forestière sans précédent, qui peuvent réellement contribuer à la lutte contre le changement climatique. Une évaluation indépendante portant sur les onze années de mise en œuvre du FLEGT (2004-2014), diligentée par la Commission européenne (CE), a révélé qu'il s'agissait d'un outil efficace pour lutter contre la déforestation et soutenir les initiatives liées au changement climatique¹². Les pays forestiers africains ayant conclu un APV ont accompli d'importants progrès au regard de la gouvernance forestière¹³. Peu de documents indiquent cependant dans quelle mesure leurs CDN englobent la gouvernance forestière et peuvent tirer des enseignements du processus APV/FLEGT. Cette question est largement ignorée.

Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre Fern et ses partenaires locaux dans cinq pays africains, à savoir : Civic Response au Ghana, Forêts et Développement Rural au Cameroun, Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme en République du Congo, Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable en République centrafricaine (RCA) et l'ONG Volet-Vert en Côte d'Ivoire. Notre objectif consiste à analyser le rôle de la gouvernance forestière dans les CDN des cinq pays africains ayant conclu un APV et à examiner les opportunités et les difficultés concernant le renforcement des liens entre la gouvernance forestière et les politiques climatiques dans les pays africains. Nous avons cherché à répondre aux questions suivantes :

- **Dans quelle mesure les principales parties prenantes ont-elles été incluses dans le processus d'élaboration des C(P)DN ?**
- **Dans quelle mesure les forêts et la gouvernance forestière ont-elles été intégrées dans les C(P)DN ?**
- **Quels sont les liens entre l'amélioration de la gouvernance forestière et les résultats positifs en matière de climat ? et**
- **Quels changements ces cinq pays APV africains peuvent-ils instaurer pour mieux coordonner les mesures liées à la gouvernance forestière et les actions en faveur de la lutte contre le changement climatique, et quel soutien les bailleurs peuvent-ils apporter ?**

11 http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php

12 Commission européenne. 2016. *Évaluation du Plan d'Action FLEGT de l'UE (Forest Law Enforcement Governance and Trade) 2003-2014*. Document de travail des services de la Commission https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/evaluation-volume-1-flegt-20160620_fr.pdf

13 Idem

Méthodologie

Ce rapport se fonde sur des recherches documentaires et de terrain menées au Cameroun, en RCA, au Ghana, en Côte d'Ivoire et en République du Congo, et quelques recherches documentaires de base ont été effectuées concernant la RDC et le Liberia. Tous ces pays mettent actuellement en œuvre un APV, à l'exception de la RDC, qui est actuellement en phase de négociation. Tous ont soumis leurs CPDN en 2015 et les mettent en œuvre à l'heure actuelle.

Les recherches documentaires ont été axées sur les thèmes suivants :

- le processus des C(P)DN et son lien avec le programme d'action pour le climat ;
- les C(P)DN et le secteur forestier ;

L'élaboration et le contenu des C(P)DN des cinq pays mentionnés ci-dessus, ainsi que de ceux de la RDC et du Liberia ;

- les politiques climatiques et la gouvernance forestière.

Nos recherches sur le terrain ont consisté à mener des entretiens, suivis de réunions multipartites visant à valider les données obtenues lors des entretiens. Ces entretiens ont été menés auprès d'un large éventail de parties prenantes, à l'aide d'un guide comprenant une liste de 13 indicateurs qualitatifs portant sur les points suivants :

- progrès accomplis dans les phases d'élaboration, de révision et de préparation ;
- niveaux de participation jusqu'à présent et dynamique du pouvoir entre les principales parties prenantes ;
- la gouvernance forestière dans les CDN ;
- recommandations propres aux différents contextes pour renforcer les liens entre les CDN et le FLEGT.

Des entretiens ont été menés auprès de 46 experts du gouvernement, du parlement, d'organisations de la société civile (OSC) nationales et internationales, et d'organismes internationaux. Des réunions de validation ont été organisées à l'échelle nationale, en présence des experts interrogés et d'autres parties prenantes concernées. Ces réunions avaient pour but de valider les données et les informations sur le pays et de définir ensemble les principales recommandations. Cette approche a permis d'obtenir différents points de vue et d'affiner l'analyse.

Les parties du Partenariat forestier du bassin du Congo (PFBC) ont discuté, lors de leur dernière réunion d'octobre 2017 à Douala, de certaines constatations initiales émanant des recherches, au cours d'une séance de haut niveau portant sur *Les moyens d'accélérer et de coordonner parfaitement la mise en œuvre des CDN et des actions de la REDD+ sur le territoire du bassin du Congo*. Des réunions informelles avec les principales parties prenantes de la région du bassin du Congo organisées en marge de cet événement ont également fourni des pistes utiles pour les recherches.

Les CDN, une feuille de route pour lutter contre le changement climatique

En 2015, chaque partie prenant part aux négociations de l'accord de Paris était tenue de présenter un plan de *contributions prévues déterminées au niveau national* (CPDN). 195 pays ont ratifié et signé l'accord de Paris, parmi lesquels un seul (les États-Unis) a indiqué son désir de se retirer. Ces pays ont pour la plupart adopté leurs CPDN, sans aucune modification, qui sont ainsi devenues les CDN qu'ils s'engagent à mettre en œuvre à compter de 2020. 170 CDN ou C(P)DN sont aujourd'hui mises en place¹⁴ (voir Encadré 1).

Ces CDN sont extrêmement importantes. Elles constituent un outil indispensable dans les efforts faits pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C au-dessus de la température de l'époque préindustrielle et, dans l'idéal, à 1,5 °C d'ici 2100. À l'échelle nationale, elles offrent un cadre permettant de coordonner l'action gouvernementale visant à atténuer le changement climatique (et, dans certains cas, à s'y adapter). Elles ne suffisent pas, à elles seules, à atteindre ces objectifs, mais le processus actuel est néanmoins inédit en termes d'ampleur et d'ambition.

Encadré 1 : Des CPDN aux CDN

Lors de la COP 21 à Paris, les parties à la CNUCC ont convenu d'un nouveau traité sur le changement climatique définissant leurs actions en faveur du climat après 2020, en fonction de leurs priorités nationales, de leurs circonstances et de leurs capacités. Ces plans d'action en faveur du climat ont été soumis à la CNUCC avant la COP 21 et constituaient alors ce que l'on appelle des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Il a ensuite été décidé que pour favoriser la clarté, la transparence et la compréhension, les CPDN pouvaient inclure les calendriers ou les périodes de mise en œuvre, le champ d'application et la couverture, les processus de planification, les hypothèses et les approches méthodologiques, ainsi que les raisons pour lesquelles chaque pays considère que ses CPDN sont équitables et ambitieuses¹⁵.

Pour que l'ensemble de l'accord entre en vigueur, au moins 55 pays représentant au minimum 55 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) devaient le signer et le ratifier. Lorsqu'un pays ratifie l'accord, ses CPDN cessent d'être simplement *prévues* et se transforment en CDN, qui constituent un engagement à agir¹⁶. À ce stade, les pays ont la possibilité de revoir et d'améliorer la transparence et l'ambition de leurs CDN avant d'entamer leur mise en œuvre.

14 <http://cait.wri.org/indc/>

15 CNUCC D2cision 1/CP.20 paragraphe 14. https://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/application/pdf/auv_cop20_lima_call_for_climate_action.pdf

16 <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>

Les principes de base des CDN

Les CDN reposent sur le principe clé de la *répartition équitable*, ancré dans le principe fondamental de *responsabilités communes mais différenciées* dans le changement climatique, établi par la Convention des Nations Unies sur le climat. Bien que tous les États doivent s'engager à lutter contre le changement climatique, certains ont par le passé contribué bien plus que d'autres au problème. Qui plus est, à l'heure actuelle, les capacités d'action varient énormément entre les États, selon leur richesse, leurs infrastructures et leur développement économique. Dans ce contexte, une qualité importante des CDN réside dans leur approche ascendante. Au lieu de fixer des objectifs de réduction des émissions pays par pays, les pays sont invités à s'engager à lutter contre le changement climatique entre 2020 et 2030 en fonction de leur contribution historique au réchauffement climatique et de leurs capacités actuelles.

Bien que les CDN puissent ne pas suffire à elles seules pour atteindre l'objectif de 2°C, elles offriront indéniablement divers avantages, tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale. Elles renforceront la volonté politique d'enrayer le changement climatique, même dans les pays dans lesquels cela n'était pas considéré jusque-là comme un problème majeur. Elles auront également pour avantages de renforcer les capacités institutionnelles et techniques, d'améliorer la coordination des actions gouvernementales, notamment dans les pays du Sud, ainsi que des avantages non liés au climat, comme la stabilisation des marchés.

Le processus de rédaction des CDN

Les engagements pris dans les CDN reposent sur les circonstances particulières du pays et sur les données disponibles, qui diffèrent dans chaque cas. Bien que la CNUCC n'ait pas publié de lignes directrices contraignantes concernant l'élaboration des CDN, un processus type pourrait adopter l'approche suivante :

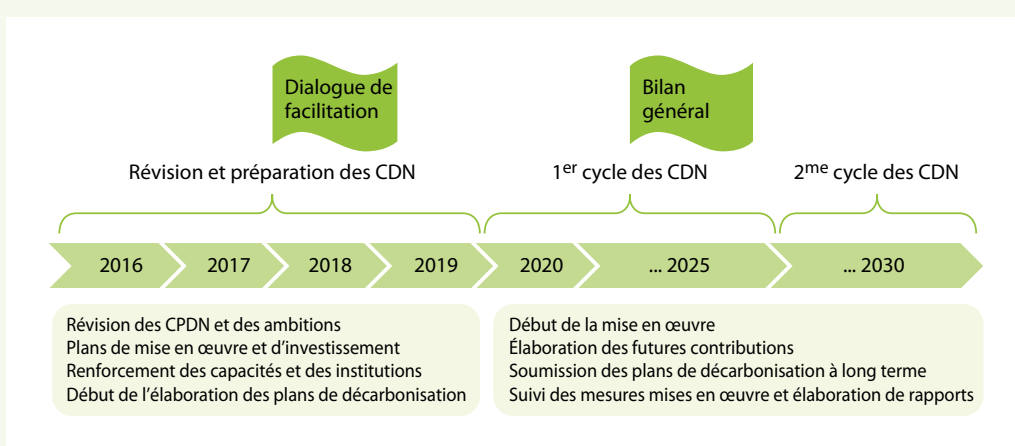
- Phase de démarrage : vaste consultation des différentes parties ;
- Données et analyse : données spécifiques au pays concernant les facteurs du changement climatique ;
- Conception des CDN : par les décideurs, en collaboration avec d'autres parties prenantes concernées ;
- Sensibilisation et communication : pour informer toutes les parties et légitimer le processus.

Une approche collaborative, impliquant toutes les parties prenantes concernées par les problèmes environnementaux et la lutte contre le changement climatique, joue un rôle central dans le processus. Cela garantit un leadership solide, avec des rôles et des responsabilités clairement définis, et une coordination entre les parties prenantes.

Encadré 2 : Les phases du processus des CDN

Le processus comprend deux grandes phases : révision et préparation, puis mise en œuvre. Durant la phase de préparation, qui a débuté juste après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris en 2016 et qui durera jusqu'en 2020, les pays se préparent à concrétiser leurs engagements, avec ou sans conditions. Les engagements assortis de conditions dépendent des ressources financières et technologiques, et des capacités disponibles. Cette disponibilité est confirmée durant la phase de préparation.

La phase de mise en œuvre (2020-2030) s'achève par un bilan général des réalisations concrètes, sur la base des efforts faits à l'échelle nationale.



Sources : Röser et al. 2016¹⁷

Le calendrier principal de mise en œuvre des CDN s'étend de 2020 à 2030. Bien que les pays puissent commencer immédiatement en instaurant des mesures d'atténuation avant 2020, cette période doit être consacrée avant tout à revoir et à améliorer les contributions et à préparer leur mise en œuvre à compter de 2020. À l'issue de la phase de révision et de préparation, chaque pays devra produire des résultats, qui incluent leurs CDN révisées, leurs plans de mise en œuvre et d'investissement, ainsi que l'amélioration de leurs capacités et de leurs institutions. Durant cette phase, toutes les lacunes identifiées dans les CDN initiales soumises entre 2015 et 2016 pourront être comblées¹⁸.

Un dialogue de facilitation sera instauré en 2018 afin de « dresser un bilan des efforts collectifs menés par les parties pour se rapprocher de l'objectif à long terme visé à l'article 4.1 » de l'accord de Paris et de « guider l'élaboration des CDN conformément à l'article 4.8 » de l'accord¹⁹. Cette étape clé permettra de faire le point sur les progrès accomplis jusque-là par les pays, pour tenter à terme d'instaurer des conditions propices à l'apprentissage mutuel et à l'amélioration de toutes les CDN²⁰. Ce sera le moment opportun pour émettre des recommandations sur la façon dont la gouvernance forestière peut aider à renforcer les CDN.

17 Röser, F. et al. 2016. *After Paris: What is next for Intended Nationally Determined Contributions (INDCs)?* (Après Paris : quelle est la suite pour les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) ?) NewClimate Institute. GlZ.

18 Röser, F. et al. Idem. Levin, K. et al. Idem.

19 <http://unfccc.int/items/10265.php>

20 <http://www.wri.org/blog/2017/10/insider-clear-picture-emerging-talanoa-facilitative-dialogue-2018>

La nécessité d'instaurer un lien entre la gouvernance forestière et les politiques de lutte contre le changement climatique

Les quatre principaux engagements pris par les États dans leurs CDN concernent les énergies propres, l'amélioration des systèmes de transport, l'utilisation des terres et les changements d'affectation des terres, ainsi que le secteur forestier²¹ et le mécanisme de la REDD+.

Les cinq pays africains sur lesquels porte cette étude ont un point en commun : ils ont fait énormément d'efforts ces dernières années pour améliorer la gouvernance dans leur secteur forestier, notamment en signant ou en négociant un APV et en lançant des réformes et des institutions juridiques pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts (p. ex. l'observateur indépendant des forêts en République du Congo)²². Dans ces pays, pourtant, l'exploitation des forêts et des terres reste une cause majeure d'émissions de GES, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : La couverture forestière dans les cinq pays APV africains

Secteur forestier	Cameroun	Côte d'Ivoire ^I	Ghana ^{II}	RCA	R. du Congo ^{III}
Pourcentage de couverture forestière en 2015 ^{IV} .	51,4	32,1	37,9	36,2	66,5
Pourcentage de couverture forestière en 1990 ^V .	39,8	32,7	41,0	35,6	65,4
Le rôle du changement d'affectation des terres et du secteur forestier dans les émissions de GES (en pourcentage) ^{VI} .	58	15	53	22	64

^I Coordination REDD+ Côte d'Ivoire. 2016. *Analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire*.
^{II} <https://rainforests.mongabay.com/deforestation/archive/Ghana.htm>
^{III} Coordination Nationale REDD. 2016. *Stratégie Nationale REDD+ de la République Du Congo*. [http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/RoC%20documents/RCongo%20National%20REDD+%20Strategy-%20%20validated%20version%2016%20July%202016\).pdf](http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/RoC%20documents/RCongo%20National%20REDD+%20Strategy-%20%20validated%20version%2016%20July%202016).pdf)
^{IV} <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.FRST.ZS>
^V *Idem*
^{VI} CAIT Climate Data Explorer. 2017. Washington, DC : World Resources Institute. Disponible en ligne sur : <http://cait.wri.org>

Les données concernant le Cameroun et la RCA sont extraites de diverses sources²³.

Le tableau 1 montre que la déforestation est une source majeure d'émissions de GES. Une récente étude de WWF portant sur 75 thèmes qui reviennent souvent dans les CDN met en avant dix objectifs récurrents dans le secteur forestier :

- boisement/reboisement ;
- maintien/augmentation de la couverture forestière ;
- fours améliorés ;
- gestion durable des forêts ;

21 Programme RALI (Resources to Advance LEDS Implementation) de l'Agence des États-Unis pour le développement international. 2016. *Analysis of Intended Nationally Determined Contributions (INDCs) (Analyse des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN))*. https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/INDC%20White%20Paper%20-%20June%202016_public_RALI.pdf

22 <http://www.observation-congo.info/>

23 Tchatchou B, Sonwa DJ, Ifo S et Tiani AM. 2015. *Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo : État des lieux, causes actuelles et perspectives*. Papier occasionnel 120. Bogor, Indonésie : CIFOR

- engagements concernant la déforestation ;
- réduction des émissions ;
- protection des forêts ;
- transformation du bois/exploitation à faible impact ;
- augmentation du réservoir de carbone ;
- agroforesterie²⁴.

Aucune de ces options, cependant, ne mentionne directement la gouvernance forestière.

Une mauvaise gouvernance forestière est une cause directe de déforestation et contribue donc au changement climatique. Dans les pays tropicaux, l'exploitation des forêts et des autres terres contribue aux émissions de GES à hauteur de 11 %²⁵. Entre 2000 et 2012, l'exploitation illégale des forêts a entraîné la disparition de plus de 20 millions d'hectares de forêts à travers le monde²⁶. La préservation des arbres sur pied et le renforcement de la gestion durable des forêts peuvent aider à atténuer le changement climatique dans les pays forestiers africains.

En outre, de plus en plus d'ouvrages indiquent que la création de synergies entre la gouvernance forestière et les politiques climatiques, notamment le FLEGT et la REDD+, peut être payante. Les négociations des APV et de la REDD+ ont débuté quasi simultanément dans les cinq pays APV africains. Dans un premier temps, cependant, le FLEGT et la REDD+ ont été négociés et mis en œuvre de manière cloisonnée, avec une coordination très limitée, voire inexistante, entre les acteurs dirigeant les négociations. La REDD+ a même parfois été perçue comme une menace potentielle pour les objectifs du FLEGT. Au Ghana, par exemple, les OSC ont eu le sentiment que la REDD+ risquait de détourner les ressources gouvernementales et ont fixé des normes de gouvernance moins strictes pour les forêts²⁷.

En réponse à cette inquiétude, les décideurs et les défenseurs de la gouvernance forestière ont lancé des initiatives visant à transposer les principes du FLEGT dans la REDD+²⁸. Comme l'a indiqué un rapport sur le FLEGT : « *Les CDN, principal cadre d'orientation de la politique climatique nationale, offrent une plate-forme qui pourrait être utilisée pour placer davantage la gouvernance forestière au cœur des débats sur le climat*²⁹. » Les CDN pourraient ouvrir la voie à un débat sur le rôle de la gouvernance forestière dans les émissions de GES, mais aussi créer des synergies entre le secteur forestier et d'autres secteurs pertinents. Du fait de ses multiples contributions à l'amélioration de la gouvernance³⁰, le FLEGT peut fournir des enseignements précieux pour les CDN dans les domaines de l'inclusion, de la transparence, de la réforme des politiques et du suivi³¹.

24 Petersen K. et Braña Varela J. 2016. *CPDN analysis: An overview of the forest sector (Analyse des CPDN : vue d'ensemble du secteur forestier)*. WWF.

25 GIEC, 2014 : *Changements climatiques 2014 : L'atténuation du changement climatique. Contribution du groupe de travail III au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Edenhofer, O., R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, E. Farahani, S. Kadner, K. Seyboth, A. Adler, I. Baum, S. Brunner, P. Eickemeier, B. Kriemann, J. Savolainen, S. Schlömer, C. von Stechow, T. Zwicker et J.C. Minx (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis.

26 Global Forest Atlas. 201Y. *Illegal logging (L'exploitation illégale des forêts)*. Extrait de <https://globalforestatlas.yale.edu/forest-use-logging/logging/illegal-logging>

27 Leal Riesco I. et Opoku K. 2009. *Is REDD undermining FLEGT? (La REDD nuit-elle au FLEGT ?)* Fern. <http://www.fern.org/sites/fern.org/files/FLEGT%20and%20REDD.pdf>

28 Broekhoven, Guido et Marieke Wit (eds.). (2014). *Linking FLEGT and REDD+ to Improve Forest Governance (Établir un lien entre le FLEGT et la REDD+ pour améliorer la gouvernance forestière)*. Tropenbos International, Wageningen, Pays-Bas. xx + 212 pp. <http://www.etfrn.org/publications/linking+flegt+and+redd%2B+to+improve+forest+governance>

29 EU FLEGT Facility et REDD+ Facility. 2016. *FLEGT VPAs and Nationally Determined Contributions. Understanding opportunities (APV FLEGT et contributions déterminées au niveau national. Comprendre quelles sont les opportunités)*. Briefing. <http://www.eu4flegt.efi.int/fr/publications/flegt-vpas-and-nationally-determined-contributions>

30 Commission européenne. 2016. *Evaluation du Plan d'Action FLEGT de l'UE (Forest Law Enforcement Governance and Trade) 2003-2014*. Document de travail des services de la Commission.

31 Idem.

Encadré 3 : Définition des forêts et de la gouvernance forestière

La définition de la forêt donnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), largement utilisée parmi les acteurs du secteur forestier en Afrique, est la suivante : « *Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante*³². » C'est la définition utilisée dans ce document.

La FAO et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) décrivent la gouvernance forestière comme « *le modus operandi par lequel les fonctionnaires et les institutions acquièrent et exercent leur autorité dans la gestion des ressources forestières*³³. » Il existe cependant de très nombreuses définitions de la gouvernance forestière ; « *l'utilisation de ce terme fait aussi bien directement référence aux gouvernements qu'à des concepts plus vastes de normes, de processus, d'instruments, de populations et d'organisations qui définissent les interactions avec les forêts*³⁴. » Cette vision de la gouvernance forestière est soutenue par Van Bodegom et al., qui affirment que la gouvernance forestière « *dépend [également] des opinions du monde ou des paradigmes sous-jacents*³⁵. » Le concept peut donc différer selon les gouvernements, les institutions régionales ou internationales et les organisations. Bien qu'une telle diversité au niveau de la définition puisse compliquer les approches adoptées pour évaluer une bonne gouvernance forestière, les principes les plus récurrents incluent la redevabilité, la coordination, la transparence, la participation des parties prenantes et les capacités de ces dernières³⁶.

La forte hausse de la demande de terres en Afrique après 2008 a eu d'importantes répercussions sur les zones forestières, car un grand nombre de terres octroyées pour l'agriculture, l'extraction minière et des projets d'infrastructures étaient situées dans des zones densément boisées (en particulier au Liberia, en République du Congo, au Gabon et au Cameroun). La gouvernance forestière englobe donc non seulement la façon dont les ressources forestières sont gérées à travers les activités d'exploitation conventionnelles, mais aussi leur disparition et leur remplacement par d'autres activités.

32 FAO. FRA 2015. *Termes et définitions*. <http://www.fao.org/docrep/017/ap862f/ap862f00.pdf>

33 FAO et OIBT. 2009. *Gouvernance forestière et atténuation des effets du changement climatique*. Note d'orientation.

34 Global Forest Atlas. *Forest governance (Gouvernance forestière)*. <https://globalforestatlas.yale.edu/forest-governance>

35 Van Bodegom, A.J., D. Klaver, F. van Schoubroeck et O. van der Valk, 2008. *FLEGT beyond T: exploring the meaning of 'Governance' concepts for the FLEGT process (Le FLEGT au-delà du T : étude de la signification des concepts de « gouvernance » pour le processus FLEGT)*. Wageningen UR, Pays-Bas. www.cdi.wur.nl/UK/resources/Publications/

36 Fern. 2016. *Do FLEGT VPAs improve governance? Examining how FLEGT VPAs are changing the way forests are owned and managed (Les APV FLEGT améliorent-ils la gouvernance ? Examen de l'influence des APV FLEGT sur la détention et la gestion des forêts)*. Note d'information.



Principales constatations

La façon dont les forêts sont abordées dans les CDN

Les CDN affichent des ambitions et des priorités différentes, mais ont néanmoins quelques points en commun. Sur les dix thèmes récurrents identifiés par WWF (voir ci-dessus), les engagements les plus courants sont l'amélioration des cuisinières, la réduction des émissions et la gestion durable des forêts, notamment en apportant une aide au secteur privé pour améliorer les activités d'exploitation.

Graphique n° 1 : La représentation du secteur forestier dans les CDN de sept pays africains

	Cameroun	Côte d'Ivoire	Ghana	Liberia	RCA	RDC	R. du Congo
FLEGT		✓					
Agroforesterie	✓	✓	✓		✓		✓
Augmentation des stocks de carbone		✓	✓		✓		
Transformation du bois/Exploitation à faible impact	✓				✓		✓
Protection des forêts	✓	✓		✓	✓		✓
Réduction des émissions	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Engagements sur la déforestation	✓	✓		✓			✓
Gestion durable des forêts	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Fours améliorés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maintien/amélioration de la couverture forestière	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Boisement/reboisement			✓	✓		✓	

* Exploitation à faible impact

Les forêts apparaissent certes dans les CDN sous diverses formes, mais la *gouvernance* forestière est le plus souvent absente. Le FLEGT n'est inclus dans aucune des CDN illustrées sur le graphique n° 1, à l'exception de la Côte d'Ivoire, qui indique que la mise en œuvre du FLEGT peut aider à redynamiser le secteur forestier national, à améliorer la gouvernance forestière et à pérenniser les services écosystémiques. Le FLEGT est présenté comme l'une des mesures du conglomerat du secteur forestier, parallèlement à la restauration des forêts, à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion des forêts et au ralentissement de la transformation des forêts en plantations. En ce qui concerne la gouvernance forestière, les CDN de la République du Congo s'engagent à instaurer plusieurs réformes de la gouvernance parmi leurs mesures d'atténuation, y compris l'adoption d'une nouvelle législation forestière, l'amélioration de la gestion durable des forêts, l'adoption d'un plan d'aménagement du territoire, une certification de toutes les concessions d'exploitation et la création d'un observatoire des forêts (voir Tableau 2).

Tableau 2: Les piliers de la gouvernance forestière dans les CDN

Pilier essentiel de la gouvernance forestière.	Cameroun ^I	Côte d'Ivoire ^{II}	Ghana ^{III}	RCA ^{IV}	R. du Congo ^V
Mesures juridiques et réforme des politiques.	Aucune mesure spécifique.	Amélioration de la gouvernance forestière.	Aucune mesure spécifique.	Planification de l'aménagement du territoire ; gestion durable des forêts.	Adoption d'une nouvelle législation forestière ; gestion des concessions forestières ; mise en œuvre de la REDD+ ; planification de l'aménagement du territoire à l'échelle nationale ; mise en place d'un observatoire des forêts.
Transparence.	Sur le marché du carbone.	Sur le marché du carbone.	Pour l'ensemble du processus des CDN.	Sur le marché du carbone.	Aucune mesure spécifique.
Participation.	Aucune mesure spécifique.	Participation de la population à la gestion des forêts en tant qu' <i>avantage</i> .	Consultations régulières de toutes les parties prenantes.	Aucune mesure spécifique.	Aucune mesure spécifique.
Coordination.	Pour l'ensemble du processus des CDN.	Pour l'ensemble du processus des CDN.	Pour l'ensemble du processus des CDN.	Pour l'ensemble du processus des CDN.	Pour l'ensemble du processus des CDN.
Renforcement des capacités.	Information, éducation et communication sur le changement climatique.	Information, éducation et communication sur le changement climatique.	Solide composante dans l'ensemble du processus des CDN.	Sensibilisation et éducation sur les risques climatiques.	Formation des agents forestiers.
<p>I République du Cameroun. 2015. <i>Contribution prévue déterminée au plan national (CPDN)</i>. http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Cameroun%20First/CPDN%20CMR%20Final.pdf</p> <p>II Côte d'Ivoire. 2015. <i>Contributions Prévue Déterminées au Niveau National de la Côte d'Ivoire</i>. http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/C%20C%20B4te%20d%27Ivoire%20First/INDC_CI_22092015.pdf</p> <p>III République du Ghana. 2015. <i>Ghana's intended nationally determined contribution (CPDN) and accompanying explanatory note (Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) du Ghana, accompagnée d'une note explicative)</i>. http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Ghana%20First/GH_IND_2392015.pdf</p> <p>IV République Centrafricaine. 2015. <i>Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN)</i>. http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Central%20African%20Republic%20First/INDC_R%20C%20A9publique%20Centrafricaine.pdf</p> <p>V République du Congo. 2015. <i>Contribution Prévue Déterminée au Niveau National dans le cadre de la CCNUCC Conférence des Parties 21</i>. http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Congo%20First/INDC_Congo_RAPPORT.pdf</p>					

Source : Auteur

Le tableau 2 présente une compilation des engagements pris par les pays en lien avec les principaux piliers de la gouvernance forestière³⁷. À l'exception de la République du Congo, qui met explicitement en avant la réforme juridique comme une priorité de ses CDN, la gouvernance forestière est ignorée et n'apparaît que de façon marginale au sein des autres priorités. (Voir encadré 4 sur l'application de la législation dans le secteur forestier et sur son importance au regard des politiques climatiques.) La Côte d'Ivoire fait mention du FLEGT, qu'elle décrit comme une mesure très utile à la réalisation de ses ambitions. Elle mentionne également la participation, non pas en tant qu'approche de la mise en œuvre des mesures liées aux forêts ou de l'intégralité des CDN, mais plutôt comme un avantage connexe lié à un processus de gestion participative dans les forêts classées. Toutes les CDN, à l'exception de celles de la République du Congo, reconnaissent que la transparence est essentielle à leur mise en œuvre ; non pas parce qu'il s'agit d'un outil permettant de renforcer la redevabilité et les signalements, par exemple dans le secteur forestier, mais parce que la transparence est perçue comme une exigence des marchés du carbone. Par ailleurs, le fait que toutes les CDN considèrent la coordination comme un élément indispensable de leur approche pourrait aboutir à une meilleure prise en compte de la gouvernance forestière, car les équipes des ministères des Forêts en charge de la gouvernance forestière pourraient à terme avoir leur mot à dire dans le processus.

37 Il est à noter que certains de ces engagements ont été actualisés dans les documents de planification stratégique et opérationnelle durant la phase actuelle de révision et de préparation (dans le cas de la RCA), mais ces mises à jour restent trop peu significatives en termes de contenu et de valeur juridique pour que nous en tenions compte dans cette étude.

Encadré 4: L'importance de l'application de la législation dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts

La déforestation, souvent liée à l'exploitation illégale des forêts, est une cause majeure du changement climatique³⁸. L'exploitation illégale des forêts résulte d'un ensemble complexe de facteurs qui incluent la pauvreté, la législation et son application, l'offre et la demande, ainsi que la corruption³⁹. En RDC, par exemple, près de 90 % du bois commercialisé provient de sources informelles (entièrement ou partiellement illégales)⁴⁰. L'exploitation illégale des forêts entraîne généralement une dégradation massive des forêts, qui provoque à son tour une déforestation. Les émissions de carbone qui en résultent freineront inévitablement les efforts faits par les pays pour lutter contre le changement climatique. En marge de ces conséquences, l'exploitation illégale des forêts peut entraîner une importante perte de revenus pour les pays. Les exploitants illégaux dérobent chaque année à l'Afrique 17 milliards de dollars⁴¹. En République du Congo, par exemple, ces pertes équivalent à la totalité du budget prévu dans ses CDN pour les activités stratégiques, comme l'aide apportée à l'agro-industrie et au biocarburant, l'amélioration des cuisinières ou l'aide au renforcement des capacités des décideurs. Le Ghana perd chaque année plus de 40 millions de dollars à cause des permis de récupération du bois (selon les estimations de 2010)⁴². Ces pertes pourraient financer une part importante de toutes les CDN.

En ne considérant pas comme il se doit le secteur forestier dans leurs CDN, non seulement les pays ne reconnaissent pas l'importance de ce secteur dans la lutte contre le changement climatique, mais ils laissent également passer l'occasion de mieux gérer les ressources forestières.

Des processus bien faibles

Les CDN ont été rédigées sans faire suffisamment référence à toutes les parties prenantes du secteur forestier. L'absence de référence à la gouvernance forestière est considérée par les personnes interrogées, notamment en Côte d'Ivoire et en République du Congo, comme un signe de mauvaise coordination entre les institutions gouvernementales en charge de la mise en œuvre des APV. Outre une coordination déplorable, la participation d'experts dans des domaines autres que le climat (OSC et communautés dépendantes des forêts) à la phase d'élaboration des CDN a été un point faible. Toutes les personnes interrogées pour cette étude ont reconnu que des efforts doivent être faits pour améliorer le niveau et l'efficacité de la participation des principales parties prenantes.

Dans les sept pays couverts par cette étude, le processus de rédaction des CDN a été dirigé par les ministères de l'Environnement, avec l'aide financière d'organismes de développement internationaux. Le niveau de participation est perçu très différemment d'une personne à l'autre. Pour certaines, qui appartiennent pour la plupart aux ministères de l'Environnement, le niveau de participation a été suffisant, étant donné les délais serrés et le manque de fonds. Des experts issus d'autres ministères, des chercheurs indépendants et des acteurs de la société civile ont cependant pointé du doigt leur

38 <https://www.illegal-logging.info/topics/major-impacts>

39 Tacconi, L.; éd. 2007. *Illegal logging: law enforcement, livelihoods and the timber trade* (L'exploitation illégale des forêts : application de la législation, moyens de subsistance et commerce du bois). Earthscan, Londres, Royaume-Uni.

40 https://indicators.chathamhouse.org/sites/files/reports/201404DRC_illegal_logging.pdf

41 Africa Progress Panel. 2014 *Agriculture, pêche et capitaux Comment financer les révolutions verte et bleue de l'Afrique*. RAPPORT 2014 SUR LES PROGRÈS EN AFRIQUE.

42 Global Witness. 2013. *Logging in the shadows. How vested interests abuse shadow permits to evade forest sector reforms. An analysis of recent trends in Cameroon, Ghana, the Democratic Republic of Congo and Liberia* (Les forêts exploitées dans l'ombre. Comment les intérêts particuliers abusent de permis fictifs pour échapper aux réformes du secteur forestier. Analyse des tendances récentes au Cameroun, au Ghana, en République démocratique du Congo et au Liberia). Global Witness Limited.

manque de connaissances et la transparence limitée des informations cruciales. En Côte d'Ivoire, par exemple, les personnes interrogées issues de la délégation européenne et de la société civile ne connaissaient pas précisément la structure de pilotage du processus des CDN. Au Cameroun, au Ghana, en RCA et en République du Congo, les informations factuelles (par exemple sur l'existence d'un organigramme définissant clairement les rôles et les responsabilités en lien avec les CDN, ou l'existence d'une plate-forme multipartite) faisaient souvent défaut. Le manque de partage des informations est un point qui illustre parmi tant d'autres les niveaux de participation insuffisants durant la phase d'élaboration.

En réalité, la participation de la société civile au processus de rédaction des CDN s'est surtout limitée à assister aux ateliers. C'est en RCA et au Ghana que les personnes interrogées ont montré l'opinion la plus positive quant à la participation de la société civile. En RCA, le gouvernement a organisé trois réunions de consultation pour discuter du contenu des CDN avant de les finaliser. Au Ghana, en 2015, une OSC a organisé l'un des événements les plus importants du processus. De nombreux représentants du gouvernement ont participé à cet événement, organisé par la Ghana Climate Change Coalition⁴³. En dépit de ces réalisations, tous les groupes de la société civile et certaines autres personnes interrogées ont évoqué une participation globalement faible ou purement symbolique. À l'exception de l'organe technique officiellement nommé et du ministère de l'Environnement dans chaque pays, personne ne comprenait précisément le calendrier du processus de rédaction intégral. Les participants ont été généralement invités uniquement à l'événement de lancement au début du processus et à la réunion de validation à la fin de la phase d'élaboration, ce qui a considérablement limité l'appropriation des CDN et a nui à sa crédibilité. Par exemple, les organisations de la République du Congo ont expliqué qu'elles n'avaient vu leurs CDN pour la première fois que lorsque la version finale a été soumise.

La participation limitée des organisations et des communautés locales est aussi une source majeure de préoccupation. Au Cameroun, des représentants d'organisations locales et de peuples autochtones ont assisté à l'atelier de validation. En Côte d'Ivoire, des réunions d'information ont été organisées en présence de quelques chefs traditionnels, selon les dires des responsables gouvernementaux. En RCA, au Ghana et en République du Congo, les groupes communautaires n'ont tout simplement pas été inclus. Les personnes interrogées jugent le processus trop complexe et exagérément axé sur la consultation des parties prenantes dans les capitales. Qui plus est, durant la phase de révision et de préparation entamée depuis deux ans, aucun de ces pays n'a progressé dans l'inclusion des groupes communautaires. Bien que la situation soit meilleure au Cameroun et en Côte d'Ivoire, elle l'est surtout par rapport aux très faibles niveaux de participation dans les trois autres pays et ne reflète pas un réel accomplissement de leur part. Comme l'a fait remarquer une personne interrogée en Côte d'Ivoire, « nous avons l'impression que la société civile a été utilisée pour valider les documents » et leur conférer une certaine crédibilité. Lorsque les organisations locales, dont la capacité d'implication est limitée, ne sont invitées qu'à la phase finale du processus, il s'agit davantage d'un geste symbolique de la part de ceux qui dirigent le processus que d'un réel désir d'écouter ce qu'elles ont à dire.

À l'exception du personnel directement impliqué, la capacité limitée des parties prenantes à s'impliquer dans le processus est un problème qui concerne tous les pays. Les CDN ont introduit une nouvelle terminologie complexe et les parties prenantes auraient eu besoin de plus de temps pour la maîtriser. Les personnes qui ont assisté aux réunions n'ont reçu les documents d'information qu'un ou deux jours avant, ce qui ne leur a pas laissé le temps de se préparer. Elles ont eu au final l'impression que le processus des CDN ne s'adressait qu'aux « experts ». Beaucoup parmi les OSC se sont plaints du fait que soit les acteurs gouvernementaux ne comprenaient pas très bien le contexte, soit ils fermaient simplement les yeux sur les difficultés que rencontraient la plupart des organisations de la société

43 <http://www.myjoyonline.com/news/2015/August-26th/cop21-paris-ghana-hopeful-of-meeting-deadline-in-CPDNs-submission.php>

civile et toutes les organisations et communautés locales pour accéder aux financements requis pour développer leur capacité à s'impliquer. Le processus était certes une grande nouveauté pour tout le monde, mais une meilleure analyse du niveau de compréhension avant son lancement aurait permis un engagement plus équitable.

La représentation et la remontée des informations constituent un autre problème soulevé par les personnes interrogées. L'équipe technique a invité certains représentants de la société civile à assister aux réunions sans avoir consulté comme il se doit la principale plate-forme nationale des OSC de défense de l'environnement. De ce fait, des organisations qui n'avaient reçu aucun mandat de leurs pairs ont été sélectionnées. De plus, ces OSC ne se sont pas senties obligées de faire remonter les informations aux autres OSC. Les représentants des OSC qui ont assisté aux réunions ont donc été les seuls à être impliqués dans le processus, empêchant ainsi les groupes de la société civile de bâtir une position commune.

Tableau 3 : Principales caractéristiques de la phase d'élaboration des CDN dans les cinq pays APV africains

Principaux éléments.	Cameroun	Côte d'Ivoire	Ghana	RCA	R. du Congo
<i>Appropriation politique.</i>	Chef de l'État.	Chef de l'État.	Ministère de l'Environnement, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation.	Chef de l'État. Décrets présidentiels instaurant l'unité nationale pour le climat.	Chef de l'État.
<i>Calendrier et responsabilités connus.</i>	Principalement par le ministère de l'Environnement.	Principalement par le ministère de l'Environnement.	Principalement par le ministère de l'Environnement.	Principalement par le ministère de l'Environnement.	Uniquement par le ministère de l'Environnement.
<i>Inclusion de la société civile.</i>	Six des huit personnes interrogées dans le pays l'ont trouvée faible. La sélection des représentants des OSC n'était pas claire. Aucune remontée d'informations aux autres.	Jugée faible à moyenne; invitée uniquement aux réunions. Aucune remontée d'informations aux autres.	Un seul représentant de la société civile sans aucun lien avec la société civile en général.	Deux OSC représentées, mais les autres n'ont pas bien compris les critères de sélection. Aucune remontée d'informations aux autres.	Les représentants de la société civile n'avaient aucun mandat et n'ont pas fait remonter les informations à leurs pairs.
<i>Inclusion des groupes vulnérables (communautés locales et autochtones).</i>	Impliqués dans la réunion de validation.	Réunions d'information en présence de représentants des chefs traditionnels.	Aucune inclusion de ces groupes.	Aucune inclusion de ces groupes; les OSC ne leur ont pas fait remonter les informations.	Aucune inclusion de ces groupes.
<i>Coordination avec les autres ministères.</i>	Implication des autres ministères, y compris le ministère des Forêts et de la Faune, mais aucune implication des structures de l'APV.	Implication des autres ministères, y compris le ministère des Eaux et Forêts, mais aucune implication des structures de l'APV.	Implication des autres ministères, y compris le ministère en charge des forêts, mais aucune implication directe des structures de l'APV.	Implication des autres ministères. Processus dirigé par le ministère en charge des forêts, mais aucune implication directe des structures de l'APV.	Implication des autres ministères, y compris le ministère en charge des forêts, mais aucune implication directe des structures de l'APV.
<i>Capacités de l'ensemble des parties prenantes.</i>	Le ministère de l'Environnement possède les capacités les plus solides. Compréhension limitée au sein des autres ministères gouvernementaux.	Le ministère de l'Environnement possède les capacités les plus développées. Preuves d'un manque de compréhension de la part des autres.	Le ministère de l'Environnement possède les capacités les plus développées. Preuves d'un manque de compréhension de la part des autres.	Le ministère de l'Environnement possède les capacités les plus développées. Preuves d'un manque de compréhension de la part des autres.	Le ministère de l'Environnement possède les capacités les plus développées. Preuves d'un manque de compréhension de la part des autres.
<i>Donateur.</i>	AFD.	Fonds pour l'environnement mondial.	AFD.	AFD.	AFD.

Les CDN, qui constituent un document stratégique clé dans la lutte contre le changement climatique, doivent être contrôlés et mis en œuvre par un très large éventail d'acteurs. Le fait que de nombreuses parties prenantes interrogées en vue de ce document aient possédé très peu d'informations sur les CDN et que certaines n'aient découvert leur contenu que durant la réunion de validation, montre clairement une faible appropriation. Les expériences vécues avec les processus APV/FLEGT⁴⁴ et REDD+⁴⁵ montrent qu'une solide appropriation nationale et infranationale des processus qui touchent les diverses parties prenantes est essentielle pour atteindre des objectifs communs.

Les raisons des lacunes dans les CDN

Les CDN en sont encore à un stade très précoce de leur développement, ce qui pourrait expliquer les lacunes décrites ci-dessus. Selon les personnes interrogées, des facteurs aussi bien internes qu'externes ont limité la capacité, voire la volonté, des gouvernements à intégrer correctement la gouvernance forestière dans leurs CDN.

Délais serrés et absence d'aide internationale : à l'approche de la COP 21 de Paris, la communauté internationale a exercé une pression sur les pays pour les pousser à respecter le délai de soumission des CDN, fixé à septembre 2015. Les pays en voie de développement et ceux étudiés dans ce document ont reçu une aide financière et technique de la part du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds mondial pour l'environnement (FME) et de l'Agence Française de Développement (AFD) pour mener leur phase d'élaboration⁴⁶. Les équipes dirigeantes ont cependant dénoncé l'arrivée tardive de cette aide, qui n'a pas permis d'impliquer correctement toutes les parties prenantes et ne leur a pas non plus laissé assez de temps pour partager les informations pertinentes sur l'intégralité du processus. La Côte d'Ivoire et le Ghana, par exemple, ont apparemment reçu entre un quart et un tiers seulement des financements qu'ils attendaient, et ce très tardivement. Les pays ont eu quatre à six mois pour rassembler les données pertinentes (pour la plupart des données secondaires) et consulter les diverses parties prenantes.

Structures nationales : outre la pression des délais, les contextes nationaux n'étaient pas nécessairement propices à une participation inclusive, et encore moins à une redevabilité. La participation est avant tout une question de redistribution du pouvoir. Il ne s'agit donc pas de quelque chose qui est donné; il s'agit d'une chose qui doit être prise et pour laquelle il faut se battre. Bien que les donateurs jouent souvent un rôle crucial dans la création des possibilités de participation, il doit également exister une dynamique au sein de la société civile. Les personnes consultées, parmi lesquelles des membres des unités de coordination des CDN, ont reconnu qu'elles en savaient très peu sur les CPDN en 2015 et n'étaient donc pas en mesure d'examiner attentivement le processus ni d'y contribuer. Cette situation n'a pas vraiment évolué. Les principales parties prenantes continuent pour la plupart d'apprendre sur le processus et sur les leviers dont elles disposent pour l'influencer positivement. Ce manque d'appropriation témoigne du faible niveau d'information et de participation qui caractérise jusqu'à présent le processus, mais ce manque en lui-même contribue indirectement à affaiblir encore davantage les niveaux de participation.

44 Commission européenne. 2016. *Evaluation du Plan d'Action FLEGT de l'UE (Forest Law Enforcement Governance and Trade) 2003-2014*. Document de travail des services de la Commission.

45 Luttrell, C. et al. 2011. *Lessons for REDD+ from measures to control illegal logging in Indonesia (Leçons utiles à la REDD+, tirées des mesures visant à contrôler l'exploitation illégale des forêts en Indonésie)*. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Centre pour la recherche forestière internationale, Jakarta et Bogor, Indonésie. http://www.cifor.org/publications/pdf_files/WPapers/WP740bidzinski.pdf

46 Seul le Ghana s'est ouvertement opposé à l'idée de recruter des consultants externes issus des pays des partenaires de développement pour élaborer ses CDN : <http://www.ghana.gov.gh/index.php/media-center/news/1871-ghana-to-contribute-to-emission-reduction-and-adaptation>

FLEGT : une opportunité totalement ignorée

Tous les pays étudiés dans ce document ont acquis une certaine expérience des processus de délibération sur la gouvernance, à travers le FLEGT ou la REDD+. Il n'y a donc aucune raison que la phase d'élaboration des CDN ne puisse pas s'appuyer sur les pratiques d'excellence et sur les enseignements tirés concernant l'implication de diverses parties prenantes, y compris des groupes de la société civile et des communautés. Les principes de gouvernance du FLEGT qui suivent peuvent aider à renforcer les éléments des CDN ayant trait à la gouvernance forestière, et les politiques de lutte contre le changement climatique plus généralement.

Transparence et redevabilité

La transparence est le pilier central de l'accord de Paris en général, et des CDN en particulier. Elle permettra à la communauté mondiale :

- de mesurer les progrès collectifs au regard de l'objectif de 1,5 °C ;
- de déterminer si une nation relève le niveau de ses ambitions dans le temps (tous les cinq ans), afin d'améliorer sa contribution ;
- de nommer et de dénoncer, au besoin, les parties qui accusent un retard bien trop important dans la réalisation de leurs engagements⁴⁷.

D'ici 2018, un cadre de transparence renforcé international⁴⁸ sera créé (pour être formellement adopté en 2020)⁴⁹. Pour satisfaire cette exigence, chaque pays doit développer ses mécanismes de suivi, de transmission de rapports et de vérification.

De nombreux exemples montrent l'influence positive des APV/FLEGT sur la transparence, parmi lesquels des rapports de la société civile sur la situation de la transparence dans le secteur forestier (notamment au Cameroun, au Ghana et en République du Congo)⁵⁰, des sites Internet nationaux dédiés qui publient des documents clés sur l'APV et des rapports sur les progrès rédigés conjointement par les pays APV et l'UE, publiés et partagés sur les principales plateformes⁵¹. Grâce aux APV/FLEGT, le Cameroun et la République du Congo ont déjà commencé à compiler, à centraliser et à archiver comme il se doit les données et les informations sur le secteur forestier⁵². De plus, les OSC exercent une surveillance indépendante des forêts, mandatée et non mandatée, pour générer des informations⁵³. L'amélioration de la transparence dans certains de ces pays a permis de faire baisser la corruption, de s'attaquer aux activités illégales et donc d'enrayer l'exploitation illégale des forêts ; les communautés ont ainsi pu revendiquer leurs droits sur leurs terres traditionnelles⁵⁴.

47 <http://envirocenter.yale.edu/transparency-the-backbone-of-the-Paris-Agreement>

48 <http://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/climate-paris-agreement-fr.pdf>

49 <http://www.wri.org/blog/2015/12/insider-enhanced-and-effective-framework-transparency-and-accountability-paris>

50 Des exemples de rapports sont disponibles ici : <http://www.foresttransparency.info/>

51 Ces rapports peuvent être consultés ici, en sélectionnant un pays : <http://www.euflegt.efi.int/es/vpa-africa>

52 Bigombe Logo, P. 2015. *Étude bilan du processus APV/FLEGT dans le bassin du Congo : Succès, contraintes et perspectives*. PNUE, FEM et COMIFAC.

53 Des informations pertinentes sur la surveillance indépendante des forêts sont disponibles ici : <http://loggingoff.info/wp-content/uploads/2017/07/Final-monitoring-System.pdf> ou <http://loggingoff.info/wp-content/uploads/2017/08/Independent-forest-monitoring-REDD-FLEGT-ENRTP-project.pdf>

54 Fern. 2015. *De l'ombre à la lumière : Forêts, transparence et APV dans cinq pays africains*. Bruxelles.

Des processus multipartites

De la négociation à la mise en œuvre, l'APV est dirigé par des structures multipartites. Chaque pays producteur de bois crée des structures adaptées au contexte national. Durant la phase de négociation, trois grandes structures interviennent : comité de pilotage, comité de négociation et plateforme des parties prenantes⁵⁵. Durant la mise en œuvre, il existe généralement un comité conjoint de mise en œuvre et un comité national de surveillance ou un secrétariat⁵⁶. Toutes les structures APV ont en commun le fait qu'elles sont composées d'un large éventail de parties prenantes qui travaillent selon des règles clairement établies à l'avance. Cela permet non seulement aux divers groupes de s'approprier le processus, mais assure également la prise en compte des intérêts de chacun et la résolution des problèmes de coordination interministérielle et des conflits d'intérêts sur la gestion des ressources naturelles. En tant que processus destiné à coordonner les actions de lutte contre le changement climatique à l'échelle nationale, les CDN devraient s'efforcer d'impliquer un large éventail de parties prenantes et de faciliter le dialogue entre ces dernières. Cela favoriserait la compréhension et les accords sur le contenu final entre les parties prenantes. Les principaux ingrédients incluraient des rôles définis conjointement, un calendrier, l'inclusion d'un large éventail d'acteurs et une solide coordination entre ces acteurs⁵⁷.

Renforcement des capacités institutionnelles et techniques

L'une des principales réussites des APV/FLEGT réside dans la création de plateformes de la société civile durant la phase de négociation. Lorsque ces plateformes existaient déjà, elles ont été renforcées et dans d'autres pays tels que la RCA et la République du Congo, elles ont été créées dans le cadre du processus APV⁵⁸. Ces plateformes se sont développées sur le plan institutionnel et technique, et sont aujourd'hui capables d'aborder les problèmes de gouvernance dans divers domaines qui vont au-delà du secteur forestier⁵⁹ pour s'attaquer aux forêts et au changement climatique, à l'extraction minière et au développement⁶⁰. Les plateformes d'OSC, qui commencent à partager leur expérience à travers la région⁶¹, ne pourront que se renforcer et joueront probablement un rôle dans l'amélioration de la gouvernance forestière.

Les APV/FLEGT ont renforcé les capacités de toutes les parties prenantes, y compris celles des administrations gouvernementales, à œuvrer pour la gouvernance forestière.⁶² Ces capacités peuvent servir au processus des CDN.

L'accent mis sur les réformes juridiques et l'application de la législation

L'application des cadres juridiques existants est indispensable pour réduire l'exploitation illégale des forêts et, par conséquent, atténuer l'impact de la déforestation sur le climat. Dans les pays qui mentionnent les réformes juridiques comme des mesures prioritaires dans leurs CDN, l'approche multipartite issue de leur APV peut être reproduite pour développer des réformes justes et inclusives.

55 <http://www.vpaunpacked.org/vpa-structures>

56 Idem

57 Levin, K. et al. 2015. *Conception et préparation des Contributions prévues déterminées au niveau national (Intended Nationally Determined Contributions, CPDN)*. WRI et PNUD. <https://www.wri.org/sites/default/files/designing-preparing-CPDNs-french.pdf>

58 Bollen, A. et Ozinga, S. 2013. *Améliorer la gouvernance forestière : Une comparaison des APV FLEGT et de leur impact*. Bruxelles : Fern

59 Fern. 2016. Cameroon's emissions reduction proposals: Problems remain (Propositions faites par le Cameroun pour réduire les émissions : des problèmes subsistent) <http://www.fern.org/node/6097>

60 <http://forestwatchghana.org/campaigns/>

61 <https://plateformecfp.wordpress.com/2015/12/07/apv-flegt-la-societe-civile-dafrique-partage-son-experience/#more-108>

62 <http://www.euflegt.efi.int/es/publications/the-ghana-eu-voluntary-partnership-agreement>

Les APV/FLEGT ont clarifié la législation en améliorant la définition de la légalité et de ses éléments⁶³. De plus, de nouvelles institutions ont été créées et de nouvelles mesures de mise en œuvre ont été instaurées pour garantir une solide application de la législation⁶⁴.

L'expérience grandissante des liens entre les réformes de la gouvernance forestière et les politiques et mesures de lutte contre le changement climatique

Des efforts ont déjà été faits, au niveau des politiques nationales et internationales, pour établir un lien entre la gouvernance forestière et la lutte contre le changement climatique, par exemple à travers le FLEGT et la REDD+. L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (*Central African Forest Initiative, CAFI*) en est un bon exemple. CAFI, qui soutient les initiatives visant à atténuer le changement climatique, apporte un solide soutien au FLEGT, parallèlement à la REDD+⁶⁵. Un rapport rédigé en 2014 par Tropenbos International affirme que le FLEGT et la REDD+ peuvent aider à soutenir en même temps les initiatives liées à la gouvernance forestière et celles liées au changement climatique⁶⁶.

Tous les pays étudiés dans ce rapport ont cherché des moyens de renforcer la contribution du FLEGT à la lutte contre le changement climatique. Le Document de Programme de Réductions des Émissions (ERPD) du Cameroun, par exemple, affirme que l'amélioration de la gouvernance forestière peut contribuer à la bonne mise en œuvre de la stratégie REDD+⁶⁷. La Note d'idées de programmes de réduction des émissions (ERPIN) de la Côte d'Ivoire est une initiative clé visant à la fois à réduire l'exploitation illégale des forêts et à renforcer davantage les capacités techniques des principales parties prenantes⁶⁸.

63 <http://www.euflegt.efi.int/es/publications/the-ghana-eu-voluntary-partnership-agreement>

64 Commission européenne. 2016. *Evaluation du Plan d'Action FLEGT de l'UE (Forest Law Enforcement Governance and Trade) 2003-2014*. Document de travail des services de la Commission https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/evaluation-volume-1-flegt-20160620_fr.pdf

65 <http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/Our-work/Annual%20reports/CAFI%20Annual%20Report%202016%20-%20FINAL-%20ONLINE.pdf>

66 Broekhoven, Guido et Marieke Wit (eds.). (2014). *Op. Cit.*

67 <https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2017/May/Final%20ERPD%2020170502%20Eng.pdf>

68 <https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2015/September/Cote%20d%27Ivoire%20ERPIN%20EN%20FINAL.pdf>



Conclusion et recommandations

Les CDN en sont encore à un stade très précoce de leur développement et les principales parties prenantes ne les comprennent pas très bien. Elles fournissent une feuille de route permettant à chaque pays de concrétiser sa vision de la lutte contre le changement climatique. Elles se transformeront à terme en une plate-forme visant à coordonner les actions nationales menées à compter de 2020 pour maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2°C. Tous les pays APV africains, y compris le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Liberia, la RCA, la RDC et la République du Congo, ont formellement ratifié l'accord de Paris, transformant ainsi leurs CPDN en CDN.

Bien que les pays participants se soient engagés à produire des données robustes et fiables sur le climat (et donc des engagements nationaux en faveur du climat), les faibles niveaux de participation ont affaibli l'intégralité du processus. Les problèmes de gouvernance forestière ont été ignorés dans les CDN que nous avons étudiées et les principaux domaines de gouvernance tels que la participation et la redevabilité sont soit imprécis soit absents de la plupart des CDN.

De nombreuses preuves montrent qu'une bonne gouvernance est essentielle pour assurer une gestion durable des forêts et enrayer la déforestation. Les pays APV africains devraient donc s'assurer que les forêts et la gouvernance forestière sont davantage mises en avant dans leurs CDN s'ils veulent atteindre leurs objectifs climatiques nationaux. La phase de révision et de préparation, ainsi que le dialogue politique permanent au niveau international, sont l'occasion idéale de renforcer les CDN et de s'appuyer sur les principes et les réformes tirés de l'APV/FLEGT, aussi bien en ce qui concerne l'amélioration des lois et des politiques que la création d'un espace de dialogue.

Les problèmes de gouvernance forestière ont été ignorés dans les CDN que nous avons étudiées et les principaux domaines de gouvernance tels que la participation et la redevabilité sont soit imprécis soit absents de la plupart des CDN.

Recommandations aux gouvernements nationaux

Renforcement des CDN et de leur mise en œuvre : les gouvernements et autres acteurs concernés devraient renforcer les mesures des CDN pour améliorer la gouvernance des forêts et des terres. Ces mesures doivent être fondées sur une analyse appropriée de l'impact des émissions de GES émanant de l'exploitation illégale, de la déforestation, de la transformation des forêts ou du changement d'affectation des sols, et de la façon dont les modèles de gestion durable et participative des forêts peuvent contribuer aux mesures d'atténuation prévues dans les CDN.

Accès aux informations et communication : les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes de partage des informations innovants et accessibles pour améliorer la transparence du processus des CDN et encourager une réelle implication des parties prenantes. Les gouvernements devraient plus particulièrement passer par les OSC nationales et locales pour atteindre les communautés et clarifier les rôles et les responsabilités de chaque acteur particulier.

Participation : les gouvernements devraient instaurer des mécanismes permettant une participation réelle et inclusive de toutes les parties prenantes essentielles. Il faudrait pour cela réaliser une cartographie des parties prenantes concernées et s'assurer que diverses voix se fassent entendre et contribuent au processus des CDN. Les enseignements tirés sur la participation et les outils de sensibilisation devraient être empruntés aux processus existants comme les APV/FLEGT et la REDD+.

Coordination : les gouvernements devraient renforcer le dialogue intersectoriel sur la lutte contre le changement climatique, et plus particulièrement sur les CDN. Ceci pourrait se faire à travers les structures existantes et impliquer des experts techniques des ministères dont les mandats ont un impact direct sur le climat.

Capacités : les gouvernements devraient allouer des ressources techniques et financières pour former toutes les parties prenantes, afin qu'elles puissent participer réellement et efficacement au processus des CDN.

Recommandations aux donateurs

Un soutien adéquat durant la phase de révision et de préparation : les donateurs devraient augmenter et accélérer leur soutien à la mise en œuvre des CDN dans les pays africains qui possèdent déjà un APV. À compter de 2018, bon nombre de ces pays attendront un soutien et en auront besoin pour concrétiser leurs CDN.

L'importance d'élaborer des processus réfléchis, rigoureux et cohérents : les donateurs apportant un soutien aux pays pour l'élaboration de leurs CDN devraient être moins pressés et comprendre la nécessité d'un processus davantage structuré et plus élaboré. Cela implique une planification à long terme avec les pays APV pour définir les principaux domaines de soutien et mettre sur pied les programmes bien à l'avance.

S'appuyer sur d'autres initiatives dirigées ou soutenues par des donateurs : les donateurs financent et soutiennent déjà des programmes qui intègrent la réforme de la

gouvernance et bâtissent des mécanismes participatifs pour atteindre les objectifs en matière de climat et de développement. En partageant les méthodologies qui ont fait leurs preuves et les enseignements tirés ailleurs dans les secteurs des forêts et du changement climatique, les donateurs peuvent éviter des retards et des problèmes pour lesquels des solutions ont déjà été testées et éprouvées. Cela nécessitera d'améliorer le dialogue et le partage des informations, par exemple à travers des exercices d'apprentissage thématique ou un suivi et une évaluation transversaux.

Recommandations aux OSC

Une participation effective : les OSC devraient être impliquées de manière plus proactive et plus stratégique dans le processus des CDN. Pour ce faire, elles doivent plaider vigoureusement pour une action efficace en faveur du changement climatique, mais aussi renforcer leur propre capacité à s'impliquer dans les processus.

Formation de coalitions : les OSC devraient abattre les cloisons et améliorer la collaboration entre les acteurs œuvrant sur les problèmes forestiers et ceux intervenant sur le changement climatique. Elles pourraient, pour ce faire, nouer un dialogue entre les différentes plateformes d'OSC. Les organisations ou les plateformes travaillant sur la REDD+, le FLEGT, l'agriculture à grande échelle, l'extraction minière et les infrastructures devraient parvenir à discuter des liens existants entre ces processus.



Annexes

Questionnaire - Indicateurs

Cadre de fonctionnement

1. Quelle est la situation actuelle de la révision et de la préparation ?
2. L'engagement politique est-il solide et manifeste ?
3. Les rôles, les responsabilités et le calendrier pour l'ensemble du processus sont-ils clairement définis et les principales parties prenantes en ont-elles connaissance ?
4. Quel est le niveau de participation des parties prenantes concernées dans le processus ?
5. Les donateurs jouent-ils, ou ont-ils joué, un rôle important dans le processus et le contenu des phases de rédaction, puis de révision et de préparation ?

Contenu : le lien avec le secteur forestier

6. Les contributions des pays étaient-elles réellement basées sur les données les plus solides disponibles à l'échelle nationale ?
7. Les aspects liés à la gouvernance forestière sont-ils clairement définis comme étant un élément majeur des CDN du pays ?

Corrélation globale

8. Les responsables/ambassadeurs de l'APV/FLEGT et ceux des CDN entretiennent-ils une collaboration permanente ?
9. L'APV/FLEGT génère-t-il des opportunités qui peuvent aider à réviser et à préparer la mise en œuvre des CDN et des politiques climatiques ?
10. Les CDN peuvent-ils permettre de renforcer la dynamique en faveur de l'APV/FLEGT ?
11. Dans l'ensemble, si vous deviez comparer la rédaction des CDN aux autres processus liés aux ressources naturelles (négociations du FLEGT et préparation de la REDD+), diriez-vous qu'elle a été organisée correctement ?

Recommandations/attentes

12. À court terme, que peut-on faire pour améliorer l'inclusion des éléments de gouvernance forestière (et notamment du FLEGT) dans la phase de préparation de la mise en œuvre des CDN ?
13. À plus long terme, quelles opportunités pourraient être saisies pour établir/renforcer la corrélation entre la gouvernance forestière et la politique climatique ?

Liste des personnes interrogées dans chaque pays

Pays	Nom	Fonction	Institution
Cameroun	Eric Essomba	Responsable de l'équipe du bassin du Congo.	Environmental Investigation Agency.
	Yves Boukong	Cadre.	Ministère des Forêts et de la Faune.
	Félicien Kengoum	Chercheur indépendant.	Indépendant.
	Augustine Njamshi	Secrétaire exécutive.	Programme national de développement et de conservation des ressources biologiques, Cameroun.
	Dr Kagonbe	Point Focal CDN.	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable.
	Didier Hubert	Assistant Technique REDD+.	GIZ.
	Aristide Akem	Consultant.	Banque Mondiale.
	Durando Ndongsok	Consultant.	S2 Service (Bureau d'études).
	Professeur Amougou	Universitaire-Coordonnateur.	Observatoire National sur les Changements Climatiques.
Côte d'Ivoire	Stephan Coco	Service européen pour l'action extérieure.	Union européenne, Abidjan.
	Yanick Declier	Conseiller technique APV/FLEGT.	GIZ.
	Rodrigue N'také N'gonzo	Facilitateur du processus APV/FLEGT.	Union européenne.
	Capitaine Ahoutou Kouakou Celestin	Membre.	Secrétariat Technique Permanent APV/FLEGT.
	Capitaine Cheick Tidiane	Point Focal APV/FLEGT.	Secrétariat Technique Permanent APV/FLEGT.
	Dr Koné Tiangoua	Sous-directeur.	Direction de lutte contre les changements Climatiques, Ministère de l'environnement, de la salubrité et du développement durable/Direction du changement climatique.
	Marc Daubre	Consultant chargé de Coordonner l'étude lors de la phase d'élaboration des CPDN.	Impactum.
	Tolla Kouassi Ismaël	Responsable juridique.	ONG SOS Forêts.
	Baimey Charles Aubin	Directeur exécutif.	ONG Jeune Volontaire pour l'Environnement (JVE Côte d'Ivoire).
	Pr Ochou Delphin	Point Focal National sur la réduction des risques de catastrophe.	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement durable.
	Richemond Assié	Point Focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement durable/Direction du changement climatique.
	Quequond Gelaaz	Personne ressource.	Personne ressource ayant travaillé à la REDD+ lors de la phase d'élaboration des CDN.
Ghana	Robert Bamfo	Ancien responsable de l'unité, consultant.	Climate Change Unit of the FC.
	Charles Sarpong	Directeur adjoint.	Unité de surveillance, d'évaluation et de budgétisation, Commission forestière.
	Elvis Oppong Mensah	Responsable des programmes.	Civic Response.
	Delali Dovlo (PhD)	Chercheur principal.	Regional Institute of Population Studies. University of Ghana Legon.
	Winston Adams Asante (PhD)	Chercheur et responsable des programmes.	Kwame Nkrumah University of Science and Technology (KNUST) et SOLIDARIDAD West Africa.
	Rita Effah	Responsable des programmes (énergies et changement climatique).	PNUD - Ghana
	Daniel Benefoh	Programmes et dirigeant influent dans le processus des CDN du Ghana.	Environmental Protection Agency (EPA).
	Denis Beina	Directeur de la Division des Sciences Exactes et Naturelles ; Expert adaptation dans le comité d'élaboration de la CDN.	Commission Nationale Centrafricaine pour l'UNESCO.
République centrafricaine	Edouard Zama	Chargé d'études en matière de traçabilité.	Secrétariat Technique Permanent APV/FLEGT au Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche
	Eric Force	Attaché de Coopération.	Ambassade de France en RCA.
	Jean Jacques Mathamale	Coordonnateur.	Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable.
	Jerry Maxime, Manza-Loti	Consultant Indépendant, Expert en Energie et Environnement, Expert atténuation.	Comité d'élaboration de la CDN.
	Maxime Thierry Dongbada-Tambano	Directeur chargé d'Atténuation des Changements Climatiques et de REDD+.	Coordination Nationale Climat.

	Philomène Bia	Coordonnatrice.	ONG Bata Gbako.
	Ralph Mercier Degue- Nambona	Directeur Général de l'Environnement et du Développement Durable.	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.
République du Congo	Mackita Jean Pierre Ruffin	Coordonnateur National.	Coordination nationale des ONG de développement et de l'environnement du Congo (CONADEC).
	Jean Ondongo	Point Focal Ministère du tourisme et de l'environnement.	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC).
	Adélaïde Rufine Chisso	Députée.	Assemblée Nationale.
	Joseph Badevokila	Expert, ancien point focal CCNUCC.	Consultant SUSTA.
	Léopold Develay	Chargé de mission.	Agence Française de Développement.
	Mbouta Bafouidizo	Coordonnateur.	Centre d'urgence de développement (CUDEV).
	Diabankana Merol's	Coordonnateur.	Centre Infrastructure et développement de la jeunesse (CJID).
	Vénéérable Assambo Kieli	Sénatrice Coordonnatrice.	Réseau national des femmes sur le climat.
	Marguerite Homb	Coordonnatrice.	Training Congo.
	Joël Loumeto	Conseiller à l'environnement.	Ministère du tourisme et de l'environnement.



Les pays APV
africains devraient
veiller à ce que
les forêts et la
gouvernance
forestière soient
davantage mises
en avant dans leurs
CDN pour pouvoir
atteindre leurs cibles
nationales sur le
climat.



Bureau de Fern au Royaume-Uni, 1C Fosseyway Business
Centre, Stratford Road, Moreton in Marsh, GL56 9NQ,
Royaume-Uni
Bureau de Fern à Bruxelles, Rue d'Édimbourg, 26, 1050
Bruxelles, Belgique
www.fern.org

